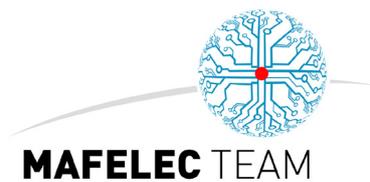




Charte sociale & éthique



CRÉATEUR DE SOLUTIONS DE COMMANDE & SIGNALISATION
POUR ENVIRONNEMENTS SÉVÈRES

PRÉAMBULE

Les équipes de **MAFELEC TEAM** proposent les solutions les mieux adaptées aux besoins de nos Partenaires dans le domaine de la création de solutions de commande et de signalisation, de commutation et de protection pour environnements sévères. Nous avons pour ambition de nous positionner en tant que leader et spécialiste mondial grâce à nos compétences spécifiques. Nos équipes s'appuient sur une démarche d'amélioration continue plaçant notre capital humain au cœur de nos priorités. Cette dynamique est construite autour des principes P.C.R.: Performance, Communication, Rigueur. **MAFELEC TEAM** se dote pour l'ensemble des salariés de sa société mère, de ses filiales et de ses Partenaires, d'une Charte Sociale et Ethique, symbole des valeurs et des droits qui fondent notre identité et notre cohésion. Cette Charte est un ambitieux programme d'actions qui touche au dialogue social, au respect de l'environnement et des principes du développement durable, aux exigences éthiques.

Cette Charte éthique s'inscrit dans la « Politique d'Entreprise ».

Cette Charte éthique est communiquée sous toute forme utile à l'ensemble des salariés de **MAFELEC TEAM**. Elle est également communiquée à nos Partenaires lors de la mise en place de la relation commerciale et reste consultable sur nos sites internet.

En cas d'interrogation quant à son interprétation ou son application, le Service Juridique de **MAFELEC TEAM** s'engage à prendre en compte la demande afin d'y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

I/ L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

A. LE RESPECT DE LA NORME

Aujourd'hui plus que jamais, les règles juridiques structurent le monde des affaires. Il est obligatoire pour chacun d'entre nous de respecter ces lois et règlements, applicables au niveau national ou international. Que vous soyez salarié ou partenaire de notre groupe, votre comportement professionnel doit être exemplaire. Nous vous demandons de veiller au respect des législations en vigueur dans votre pays et dans le monde. Vous devez vous interdire toute activité ou tout comportement illicite ou pouvant porter directement ou indirectement atteinte à l'image de **MAFELEC TEAM**.

Si un tiers vous demande d'effectuer un acte illégal, il vous incombe de refuser d'exécuter cette demande et d'en référer à votre manager, ou le cas échéant à toute personne compétente.

Il est nécessaire de prévenir les situations de conflit d'intérêt.

Les intérêts personnels directs ou indirects ne rentrent pas en compte comme par exemple dans le choix d'un fournisseur.

B. UNE CONCURRENCE LOYALE ET HONNÊTE

Respect du libre jeu de la concurrence

> Le développement de **MAFELEC TEAM** doit permettre de nous positionner en tant que référent mondial. Nous croyons fermement pouvoir atteindre ce résultat grâce à la qualité de nos produits, notre savoir-faire et nos compétences. Cette place de leader sera atteinte grâce au mérite de nos équipes. Aucune entente avec nos concurrents n'est envisageable afin de ne pas fausser le libre jeu de la concurrence. De même, nous n'abuserons jamais d'une position dominante. Il convient de refuser toute activité qui puisse entraîner une concurrence déloyale.

Refus de la corruption

> Nous imposons le strict respect de l'honnêteté dans la pratique des affaires. Il est rigoureusement défendu d'accepter toute forme de corruption même si cela entraîne la perte d'un contrat. La Chambre de Commerce Internationale dans le texte nommé « Responsabilité d'entreprise et anti-corruption » définit la corruption comme « l'offre, la promesse, l'octroi, l'autorisation ou l'acceptation de tout avantage pécuniaire ou autre [...] afin d'obtenir ou de conserver un avantage commercial ou autre avantage indu ». Nous nous interdisons d'être corrompus et de corrompre nos clients ou fournisseurs. Evidemment, nous demandons à nos Partenaires de s'interdire de corrompre les salariés du groupe et d'être corrompus.

Respect de la Confidentialité des informations

> Afin d'assurer des prestations à la hauteur des exigences de nos clients, des informations sensibles sont échangées. Il convient de protéger ces informations. Garantir leur confidentialité est une priorité pour chacun de nous, que nous soyons salarié, fournisseur ou client.

> Un salarié ou un Partenaire s'interdit de divulguer des informations obtenues au sein de **MAFELEC TEAM** que ces informations relèvent du domaine professionnel ou personnel. Réciproquement, les équipes de **MAFELEC TEAM** ne divulguent aucune information personnelle du salarié ou du Partenaire à laquelle elles ont accès dans le cadre de la relation de travail en respect des obligations imposées par la CNIL et le règlement général sur la protection des données personnelles depuis juin 2018.

II/ LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Les entreprises de **MAFELEC TEAM** adhèrent aux principes et aux droits fondamentaux de la Déclaration des droits de l'Homme des Nations Unies et de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne. Ce sont autant de valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité.

A. UN ENGAGEMENT HUMAIN

La première richesse de notre société est son capital humain. Le bien-être de chacun est fondamental dans le projet global de modernisation et de développement et nous nous engageons à une communication transparente afin d'évoluer dans un environnement respectueux des droits de l'homme.

A cet effet, nous nous engageons à :

- Lutter contre le travail et l'exploitation des enfants ainsi que le travail forcé de manière générale,
- Favoriser l'accès au travail des personnes handicapées,
- Au minimum, à respecter les législations sociales, communautaires et nationales et les conventions collectives de chaque pays,
- A respecter l'exercice du droit syndical dans chacun des pays concernés.

La **sécurité et la santé** des personnes présentes sur nos sites, que ce soit celle de nos collaborateurs ou de nos clients ou visiteurs, est une préoccupation des plus importantes. Des règles sont mises en place afin de garantir la sécurité des personnes. Il incombe à chacun de les respecter et les faire respecter. Un cadre sain et sûr est mis en place afin de garantir un environnement de travail serein. Cela s'entend par la sanction pure et simple de toute forme de harcèlement moral ou sexuel, et de violence physique ou psychologique.

Nous nous engageons à protéger toute personne de la société contre toute forme de **discrimination** que ce soit dans le processus de recrutement, ou pendant la relation contractuelle avec le salarié ou le Partenaire. La discrimination est notamment définie dans le protocole 12 qui élargit l'article 14 de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales comme « *la jouissance de tout droit prévu par la loi doit être assurée, sans discrimination aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation* ».

MAFELEC TEAM s'engage à garantir l'égalité homme-femme. Cela passe notamment par la mise en œuvre de politique d'égalité salariale dans le cadre d'accords d'entreprise négociés annuellement incluant ce thème.

Emploi, salaire, temps et conditions de travail :

Chaque entreprise de **MAFELEC TEAM** s'engage à favoriser l'employabilité de ses salariés dans le cadre d'une gestion anticipatrice des évolutions économiques, technologiques, organisationnelles, gages de sécurité et de stabilité de l'emploi.

Dans ce cadre, la formation des salariés est un investissement permanent et prioritaire.

Le salaire et les avantages seront au minimum au niveau des standards légaux et conventionnels ou des accords individuels ou collectifs du pays concerné.

Le temps et les conditions de travail sont conformes à la législation et aux accords individuels et collectifs en vigueur dans chaque pays concernés.

Dialogue social :

les entreprises de **MAFELEC TEAM** s'engagent à favoriser le développement d'un dialogue social responsable et d'une relation de confiance à tout niveau.

B. L'INVESTISSEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

MAFELEC TEAM s'engage pour la protection de l'environnement. Nous devons intégrer cette composante dans notre processus par la prévention des pollutions, en l'appliquant au quotidien par une meilleure maîtrise et valorisation de nos déchets et la réduction de nos consommations d'énergie, dans le respect de toutes les exigences. La plupart de nos clients sont également impliqués dans la protection de l'environnement. Nous réalisons pour eux des produits moins lourds et moins consommateurs d'énergie.

Chacun peut agir pour la protection de l'environnement à son échelle par des actions du quotidien.

La Direction de **MAFELEC TEAM** et l'ensemble de nos salariés s'engagent à devenir le témoin et l'acteur de cette Charte et de veiller à son respect avec toute la rigueur nécessaire dont nos équipes font preuve chaque jour. L'ensemble des dispositions de la présente Charte s'entend comme devant s'inscrire dans le respect des dispositions et législations nationales propres à chaque pays.

Diffusion de la Charte :

Chaque entreprise s'assure que chacun de ses salariés peut prendre connaissance de la présente Charte, au moment de son entrée en vigueur, à travers les canaux adaptés (RH , Communication,...).

La Charte reste par la suite disponible selon les pratiques de chaque entreprise.

Elle est diffusée en français et en anglais.

Application de la Charte :

La Direction de chaque entreprise de **MAFELEC TEAM** veille à l'application de cette Charte sociale et éthique ainsi qu'au suivi de son application.

Lors d'une réunion annuelle des instances de Direction une synthèse des alertes intervenues et de leur suivi sera réalisée.

Entrée en vigueur :

La Charte entrera en vigueur le 10/07/2018 dans l'ensemble des entreprises du Groupe MAFELEC après avoir été signée par le Président de **MAFELEC TEAM**.

La présente Charte est conclue pour une durée indéterminée et fait l'objet d'un dépôt auprès des autorités compétentes et après consultation du CE, CHSCT et Délégués syndicaux, conformément aux exigences du Droit français qui régit le présent texte.

Gilles HEINRICH
Président / CEO